



Page 1 sur 2
Langue français

**Procès-verbal No. 35 de l'Assemblée Générale du 12 juin 2018
de l'association
«Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»**

Le 12 juin 2018 à 16h30, les fondateurs de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» se sont réunis en assemblée générale à 6 rue du Docteur Finlay 75015 Paris.

Sont Présents :

- SALVATO Gerard, domicilié au 6, rue Molière 92400 Courbevoie France
- IOUSSOUPOV Iskander, domicilié au 19 rue du Docteur Finlay 75015 Paris France
- BECIĆ Stjepan, domicilié au BB rue Ljubice Lukovic, Beograd, Serbie
- GUILLOT Etienne, domicilié au 31 rue Zandstraat, Turnhout, Belgique
- DUCHAM Fernand, domicilié au 15, rue Boivin. 95200. Sarcelles France
- HERVÉ François, domicilié au 6, rue Gambetta, 92320. Châtillon France
- MEROVING Matias, domicilié au 13, rue Kapelski. 129110. Moscou Russie

L'assemblée générale désigne SALVATO Gerard en qualité de président de séance et IOUSSOUPOV Iskander en qualité de secrétaire de séance.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Création du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme» ;
- présentation du projet de statut du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme»;
- adoption du statut du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme»;
- désignation des premiers membres du conseil administratif du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme»;

Enfin, le président expose les motifs du projet de création du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme» et le projet de statuts du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme».

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« Rendre compte des débats ».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : Compte la situation actuelle dans le domaine de la santé qu'est lieu non seulement dans les pays de l'Union Européenne mais également dans les pays de l'Europe de l'Est, l'assemblée générale de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» a décidé de créer le Département Médical de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme».

L'assemblée générale de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» approuver le nom abrégé du Département Médical de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» .

- Le nom abrégé en langue turque: **Le Département Médical du CIPDH.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» adopte le projet de statut du Département Médical de l'association française «Comité International pour la protection des Droits de l'homme»(publication du 12 juin 2018) qui a été soumis.

Le Département Médical c'est la structure interne de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» désigne **Monsieur MIRZAYEV MUSHFIG, (citoyen de la République d'Azerbaïdjan, passeport de la République d'Azerbaïdjan: C01136065. Est donné le 30/06/2015.)** en qualité du chef du Département Médical de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « date »

Signatures

- SALVATO Gerard,

- IOUSSOUPOV Iskander,

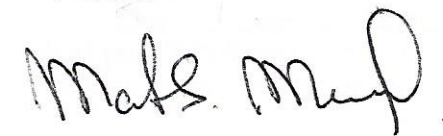
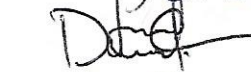
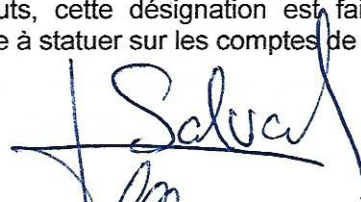
- BECIĆ Stjepan,

- GUILLOT Etienne,

- DUCHAM Fernand,

- HERVÉ François,

- MEROVING Matias,



CIPDH
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA PROTECTION DES DROITS DE
L'HOMME

75002. Paris. 151. Rue Montmartre.
75015. Paris. rue du Docteur Finlay.